

CERTIFICAT DE MONTAGE D'UNE CARROSSERIE

destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé du véhicule.
(à fournir en 3 exemplaires)

Je soussigné **S. A. J. HUWER**

N° Siret : 775632102

durant à : **Z. I. à RUITZ - B.P. 84 - 62620 BARLIN - Tél. 03 21 52 40 41**

avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à : (nom et adresse) : **SANITRA**

la c..... **LOCATAIRE SRA SAVAC**

Le véhic..... **Z. I St ELOI**

(1) Le chânte : **VOIRIE**

(1) Le porte-ésenté à une réception à titre isolé du service des Mines avant immatriculation compte tenu que :

constrites transformations suivantes par rapport au type décrit dans la notice du constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service

(1) Les peonstructeur.....

faux arrière du véhicule carrossé, toutes saillies comprises, ne satisfait pas à la limite minimale-maximale (1) fixée par le

eteur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

oids en charge sur les essieux (ou le pivot) ne respectent pas les charges au sol minima-maxima (1) prévues par le constructeur.

Le nouveau poids total autorisé en charge sera déterminé par le service des Mines.

(1) La largeur du véhicule excède celle fixée par le constructeur.

(1) La position du centre de gravité ne satisfait pas à la limite minimale-maximale fixée par le constructeur

Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE (2)

Genre (3) : **VASP**

Carrosserie (4) : **VOIRIE**

Marque : **RENAULT**

Type : **BD02E2X vers 43A**

N° d'identification : **VF6BD02E200001827**

Nombre de places assises : **3**

(y compris le conducteur)

Empattement : F' = **4.975** m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout)

Longueur L = **9.290** m

Largeur l = **2.500** m

Surface L x l = **23.225** m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE

Longueur utile du chargement : T = **5.390** m

Porte-à-faux arrière du véhicule : X = **3.000** m

Longueur des équipements : c = **0.795** m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force (ou

de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les)

essieu(x) arrière :

Y = **0.490** m

Porte-à-faux arrière utile : $X_u = \frac{T}{2} - Y = 2.205$ m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force (ou

de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les)

essieu(x) avant, ou à l'axe du pivot :

F-Y = **4.485** m

Poids total autorisé en charge : PTAC = **26000** kg

Poids à vide du véhicule carrossé =

PV = PC + M + Ca = **17900** kg

PC : Poids du châssis-cabine en ordre de marche comprenant :

réservoirs pleins, outillage de bord sans conducteur ni passa-

gers, sans porte-roues ni roues de secours, avec accumula-

teurs.

M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.

Ca : Poids de la carrosserie vide et de ses équipements.

Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule

carrossé (4) :

(ou sous pivot semi-remorque)

PV AV = **6400** kg

Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) AR du véhicule carrossé (4) :

PV AR = **11500** kg

Poids du conducteur et des passagers :

p : 75 kg x nombre de passagers (conducteur compris).

p = **225** kg

Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x)

avant (3) :

p. AV = p (cas de cabine avancée) (1) = **225** kg

p. AV = $\frac{2p}{3}$ (cas de cabine normale) (1) = kg

Poids du conducteur et des passagers sur le (ou les) essieu(x)

arrière (3) :

p. AR = 0 kg (cas de cabine avancée) (1) = kg

p. AR = $\frac{p}{3}$ (cas de cabine normale) (1) = kg

Chargement : Ch = **7875** kg

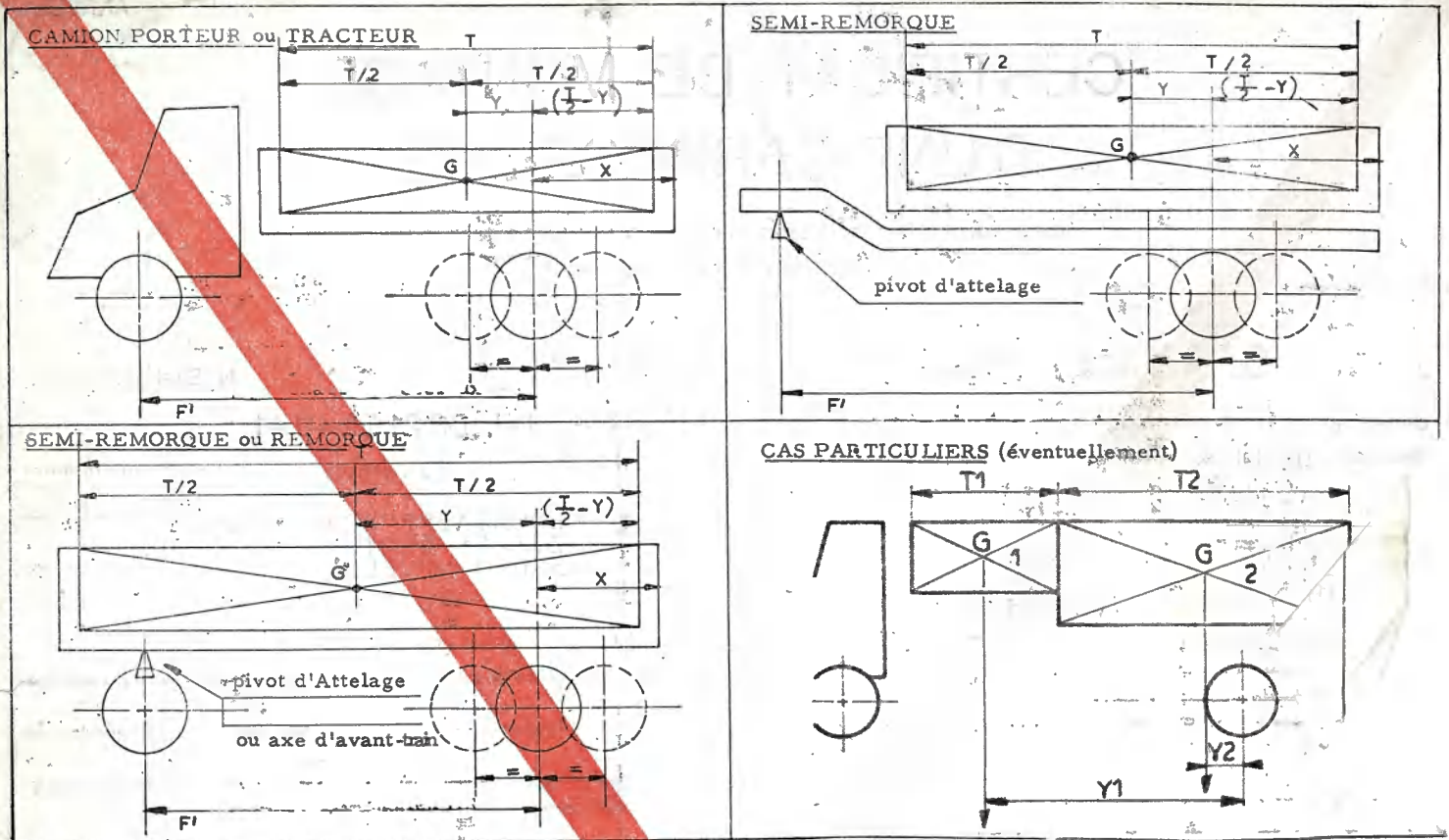
(Ch = PTAC - PV - p).

(1) Barrer la mention inutile.

(2) Voir notice descriptive.

(3) Dans le cas de cabine "hors série", p. AV et p. AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport à l'essieu considéré

(4) Joindre les tickets de pesée correspondants.



REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu (x) AV (ou pivot) $Ch_{AV} = Ch \times \frac{Y}{F'} = \frac{7875}{4.975} \times 0.490 = 776$ kg.

Essieu (x) AR $Ch_{AR} = Ch \times \frac{F' - Y}{F'} = \frac{7875}{4.975} \times 4.485 = 7099$ kg.

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Poids à vide : PV. AV = 6400 kg
 Poids conducteur et passagers : 225 kg
 p. AV = kg
 Essieu(x) AV (ou pivot) :
 Ch AV = 776 kg
 PT AV total = 7401 kg
 PT AV autorisé :
 minimal (2) kg
 maximal (2) 8000 kg

Poids à vide : PV. AR = 11500 kg
 Poids conducteur et passagers : 0 kg
 p. AR kg
 Essieu(x) AR :
 Ch AR = 7099 kg
 RT AR total = 18599 kg
 PT AR autorisé :
 minimal (2) kg
 maximal (2) 21000 kg

Mention spéciale : Le remplissage de la citerne devra être réalisé de façon telle que le poids maximum admissible du véhicule ou d'un de ses éléments ne puisse être dépassé.

Fait à RUITZ le 10/03/97
 Signature du carrossier - constructeur et cachet

ZI RUITZ BP 84
 62620 BARLÈVE
 Tél. 21.52.00.41

Nota - Porte-à-faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières; dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.

(1) Barrer la mention inutile.
 (2) Voir notice descriptive.
 (3) Dans le cas de cabine "hors série" p. AV et p. AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport à l'essieu considéré.
 (4) Joindre les tickets de pesée correspondants.
 (5) F' : distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.